

AUJOURD'HUI**Éditorial**

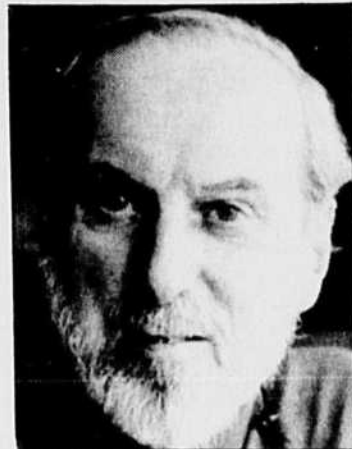
Il incombe au premier ministre du Canada de jeter tout son prestige dans l'entreprise de sauvetage de l'accord du lac Meech, écrit Paul-André Comeau. **Page A - 8**

Idées

L'architecte Jean-Claude Marsan suggère quelques pistes de redéveloppement du site de l'église unitarienne du Messie de la rue Sherbrooke. **Page A - 8**

**Angèle Coutu**

Robert Lévesque a rencontré Angèle Coutu qui interprète le rôle d'une bouchère dans une pièce de l'Allemand Franz-Xaver Kroetz au Quat'Sous. **Page C - 1**

**Fernand Nault, pilier des GBC**

Après 45 ans de vie artistique dont 20 passées à l'American Ballet Theatre à New York et 25 autres aux Grands Ballets canadiens, Fernand Nault est l'objet d'un hommage spécial les 16, 17, 22, 23 et 24 mars prochains à la Place des Arts. **Page C - 1**

**Godin romancier**

Le député-poète Gérald Godin s'est fait romancier, et d'un polar à clés encore. Jean Royer a rencontré l'auteur et lu *L'Ange exterminé*, sorti cette semaine à l'Hexagone. **Page D - 7**

Moins de chômage au Québec

Le taux de chômage a légèrement reculé au Québec le mois dernier passant de 10,5 % à 10,2 %. **Page B - 1**

Coquilles vides dans le lait

Les coopératives laitières craignent que leur regroupement devienne une coquille vide avec l'adoption du projet de loi 15. **Page B - 1**

Le général Avril se terre dans son palais

AP, AFP, Reuter, Le Devoir

PORT-AU-PRINCE — La pression s'est accentuée hier contre le général haïtien Prosper Avril, pour le forcer à quitter son palais présidentiel à Port-au-Prince.

Mais l'armée haïtienne, en particulier la Garde présidentielle (GP), a nettement durci son attitude, face

aux manifestants qui réclament le départ du général Prosper Avril, président du gouvernement militaire, qui est resté hier terré dans son palais.

De nouvelles manifestations se sont déroulées en différents points d'Haïti, résultant en de nouvelles violences, tandis que des rumeurs fai-

saient état, hier soir selon AP, de négociations entre l'opposition et le pouvoir.

« Après quatre ans de lutte, nous avons enfin la possibilité de réaliser les objectifs du 7 février 1987 », a déclaré M. Jean-Claude Bajoux, vice-président du KONAKOM (Congrès national des mouvements démocratiques), une des forces importantes de l'opposition.

Les deux principales formations de l'opposition, le Groupe de défense de la Constitution, et un mouvement regroupant 11 formations d'opposition, ont annoncé hier leur fusion.

Par ailleurs, cette coalition de 11 partis d'opposition s'est formée sous

le nom d'Assemblée pour la consultation, en vue, selon des représentants du KONAKOM à Montréal, « d'instaurer un gouvernement transitoire », qui incluerait des membres actuels de la Cour de cassation haïtienne, ainsi que des personnalités

Voir page A-10 : Avril

Merrill Lynch embarrasse Bourassa

La faisabilité de l'indépendance n'est plus un enjeu, dit Parizeau

Bernard Descôteaux et Sylvain Blanchard

LA PUBLICATION de nouveaux témoignages, hier, sur la faisabilité économique de l'indépendance du Québec a réjoui au plus haut point le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, mais elle a mis dans un embarras évident le premier ministre Robert Bourassa.

Ces deux témoignages, l'un venant de la firme américaine de courtage Merrill Lynch et l'autre d'un conseiller économique de haut niveau du gouvernement québécois, Ghislain Fortin, n'ont en effet provoqué que des commentaires laconiques de la part de M. Bourassa dont la discrétion hier contrastait avec la loquacité du chef québécois.

L'analyse de Merrill Lynch, « c'est vraiment hors contexte quant à ce que pourrait être l'après-Meech », a fait savoir le premier ministre par

un porte-parole qui n'a pas voulu commenter plus avant la conclusion de la firme qui prévoit qu'un Québec souverain garderait sa cote de crédit sur les marchés financiers internationaux.

Sur la foi d'une analyse réalisée par un de ses courtiers new-yorkais, Merrill Lynch explique en effet aux investisseurs internationaux que l'indépendance du Québec ne devrait pas avoir d'incidence majeure à long terme sur les cotes de crédit du Québec et de sa principale société

d'État, Hydro-Québec.

Publiée à la suite d'une fuite, cette analyse qui devait demeurer confidentielle a semblé n'avoir qu'un seul mérite aux yeux du premier ministre qui s'est réjoui de voir, a-t-on noté, que Merrill Lynch prenait soin de louer l'action économique du gouvernement Bourassa au cours des quatre dernières années.

Même froideur de la part du bureau de M. Bourassa pour commenter les propos tenus par M. Fortin. **Voir page A-10 : Bourassa**



Il ne reste plus à Bourassa que de défendre « nos belles Rocheuses », a ironisé hier Jacques Parizeau.

Delaney claque la porte de Radio-Canada

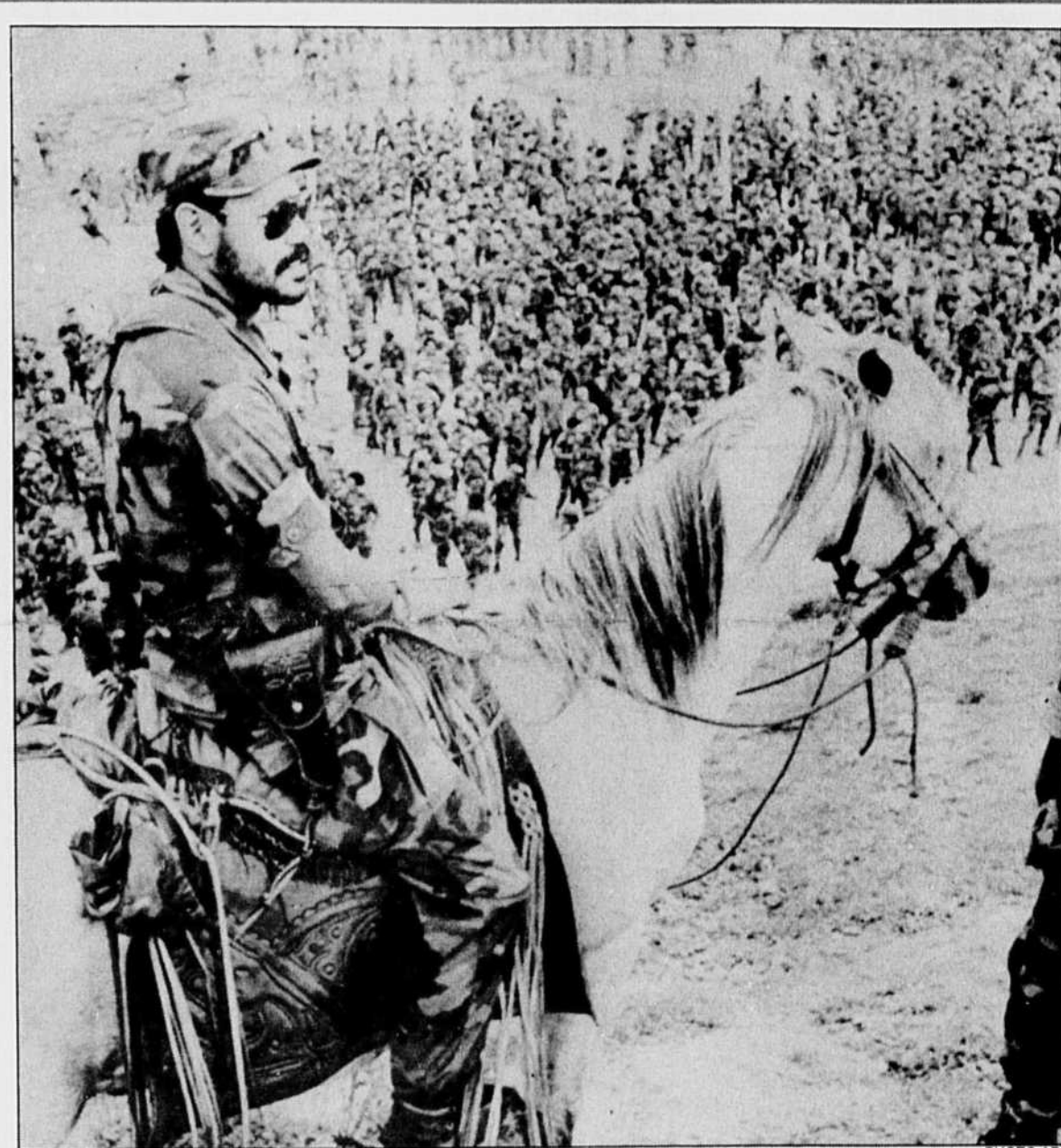
Marie Laurier

M. FRANKLIN DELANEY a démissionné hier de la vice-présidence à la télévision française de Radio-Canada, poste qu'il occupera officiellement jusqu'au 31 mars 1990. Il a immédiatement quitté la métropole pour des vacances à l'extérieur du pays, ce qui était déjà prévu à son agenda.

Cette nouvelle, annoncée sous forme de communiqué hier midi, a pris tout le monde par surprise, mais on soupçonnait chez le démissionnaire une amère déception quant à l'orientation et à l'évolution de Radio-Canada, compte tenu des chambardements qui s'y produisent depuis un certain temps. Les coupures budgétaires draconiennes, le démantèlement de certains services dont celui des Entreprises, le congédiement massif de personnel, les attaques récentes des télédiffuseurs privés à l'endroit de la radio d'État sont autant d'indices du profond malaise qui règne dans la célèbre boîte du boulevard René-Lévesque.

Et sans pouvoir relier précisément le départ de M. Delaney à l'un ou l'autre de ces déboires, ou à d'autres inconnus, certains observateurs l'attribuent volontiers à la situation globale et gênante engendrée par ce contexte de restrictions budgétaires qui touchent plus douloureusement le réseau francophone.

En acceptant cette démission d'un de ses principaux collaborateurs, le nouveau président de la Société Radio-Canada, M. Gérard Veilleux a tenu à le remercier de ses loyaux services, en ajoutant qu'il « servira la Société avec distinction et dévouement ». **Voir page A-10 : Radio-Canada**



Le Cheval de Troie d'un Contra

Dans un camp situé à Yamales, au Honduras, un membre de la Contra nicaraguayenne monte à cheval. Le sort des milliers de combattants antisandinistes est toujours incertain, les dirigeants de la guérilla refusant de baisser les armes avant le départ du pouvoir du Front sandiniste, et ce malgré les appels au désarmement de la nouvelle présidente Violeta Chamorro.

Après Meech, les exigences du PLQ seront beaucoup plus élevées

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LES TROIS gouvernements provinciaux qui répudient l'accord du lac Meech ne semblent pas se rendre compte que les exigences risquent d'être passablement plus élevées avant que le Québec ne retourne à la table des négociations constitutionnelles.

Les « scénarios alternatifs » que le Parti libéral du Québec (PLQ) commence à élaborer pour l'après-lac Meech ne sauraient se situer, on l'a assez dit, en deçà ou sous les fameuses cinq conditions minimales du Québec, telles qu'agréées par les onze premiers ministres, il y a trois ans. Le lac Meech à sec, le gouvernement issu du PLQ n'est pourtant pas pris au dépourvu. En attendant

que le parti se donne un nouveau programme constitutionnel, en février prochain, il est l'héritier d'une longue et impressionnante série de documents et de prises de position qui forment la trame des revendications, dites traditionnelles ou historiques, du Québec depuis une trentaine d'années.

Pour mémoire, rappelons les grandes demandes de M. Jean Lesage, y compris, en octobre 1967, l'établissement d'un statut particulier pour le Québec dans une fédération canadienne renouvelée. Cette option libérale permit de retenir dans l'entourage de M. Lesage un jeune député ambitieux, Robert Bourassa qui, depuis un an, mijotait « Un Québec souverain dans une nouvelle union canadienne », le grand projet qui devint le MSA de M. René Lévesque, puis le Parti québécois, l'année

suivante. « Au moment décisif, relate M. Lévesque dans *Attendez que je me rappelle...*, il (M. Bourassa) avait découvert que la question monétaire (qui devait demeurer, soyons de bon compte, une de ses plus tenaces obsessions jusqu'en 1976) n'avait pas été fouillée à sa satisfaction... »

Comme on le voit, ce n'est pas d'hier que le premier ministre jongle avec une décoction de souveraineté-association. Mais laissons-le pour examiner quelque peu les positions plus récentes du PLQ et qui, toutes, vont dans le sens d'un renforcement du Québec, « société distincte ». L'expression tant honnie par MM. Wells, Filmon et McKenna, se retrouve d'ailleurs en toutes lettres dans un document publié en janvier 1980 par le PLQ, sous le titre *Une nouvelle fédération canadienne*.

Réplique au livre blanc du PQ, en

vue du référendum, publié sous l'autorité de M. Claude Ryan, alors chef du PLQ et de l'opposition à Québec, le texte porte notamment la signature de M. André Tremblay, alors professeur de droit, conseiller depuis quatre ans du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. « De manière générale, y lit-on, le Québec se perçoit et s'exprime comme une société de langue et d'esprit français. Au sein de la famille politique canadienne, la société québécoise possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte. » Le texte, jamais répudié par quiconque, qui a fait rager Pierre Trudeau et ses successeurs, ne peut être plus clair.

Le document traite successivement du défi canadien, des objectifs et de l'esprit de la réforme constitutionnelle, des libertés et droits fon-

damentaux, des institutions politiques, du partage des compétences, de l'adoption de la nouvelle constitution et de la formule d'amendement. Le document prévoit notamment que « la nouvelle fédération comportera deux ordres de gouvernement qui seront souverains et autonomes dans leurs champs de compétence respectifs ».

Le Sénat serait aboli (on est loin du triple E - élu, égal, efficace - réclamé dans l'Ouest du Canada), et remplacé par une institution intergouvernementale qui encadrerait l'interdépendance des deux ordres de gouvernement. Cette institution, selon le Livre beige, sera désignée sous le nom de « Conseil fédéral » pour bien exprimer qu'il s'agit d'une institution spéciale et non d'une assemblée législative contrôlée par le

Voir page A-10 : Meech

MARCEL RIOUX

Un peuple dans le siècle

Marcel Rioux, avec courage et lucidité, lutte ici contre l'amnésie.
Un regard décapant. Un demi-siècle de notre histoire.

Vol. de 452 pages - 29,95\$

LE CHOIX

BORÉAL

Les manifestations contre la nouvelle taxe prennent de l'ampleur à Londres

LONDRES (AFP) — La police a de nouveau procédé hier soir à plusieurs arrestations au cours d'une manifestation organisée à Lambeth, au sud de Londres, contre le nouvel impôt local (« poll tax »), qui a dégénéré en fin de soirée, a indiqué la police.

Selon les premières informations communiquées par les services d'ambulances, deux policiers auraient été blessés.

La manifestation, qui a réuni 2000 personnes selon les organisateurs, 500 selon la police, avait commencé dans une ambiance assez bon enfant, en dépit de slogans toujours aussi hostiles à Margaret Thatcher, dont une effigie a été brûlée.

Mais les policiers ont ensuite été la cible de jets de peinture et de bri-

ques, tandis qu'une voiture de police, dans laquelle se trouvait une femme, était renversée par la foule. À la suite de ces débordements, les forces de police ont chargé les manifestants. Peu avant 18 h, la manifestation se poursuivait mais était sous contrôle, a précisé la police.

Le conseil municipal de Lambeth, à majorité travailliste, avait indiqué vendredi en fin d'après-midi qu'il comptait discuter son budget dans la soirée et se réunir dans les prochains jours afin de fixer le montant de la « poll tax ». L'impôt local dans cette municipalité devrait être un des plus élevés du pays.

Le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, a rejeté vendredi la violence accompagnant ces manifestations, qui se multiplient depuis le début de la semaine. Selon lui,

ces débordements offrent une « diversion » au gouvernement. Il a également rejeté l'attitude de certains membres du Parlement, qui appellent au non-paiement de la « poll tax » et « exploitent » la situation désespérée de ceux qui ne peuvent réellement pas la payer.

Mme Margaret Thatcher, en visite en Écosse, a également dénoncé la violence des manifestations, qui est le fait, selon elle, d'une poignée d'extrémistes. Elle a également rejeté les rumeurs de tension au sein de son gouvernement, qui ont mis à mal la livre sterling hier sur les marchés financiers. Mme Thatcher a indiqué dans une interview à la BBC qu'elle pensait avoir « le cabinet le plus uni » qu'elle ait eu depuis son accession au pouvoir, il y a plus de dix ans.

Fonderie forcée de fermer

LE MINISTRE québécois de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a placé hier en situation de fermeture technique la fonderie Nova, de Saint-Hyacinthe dont il a révoqué hier les certificats d'autorisation, indispensables à la poursuite des opérations.

Cette révocation s'explique par le non-respect des conditions contenues dans ces certificats d'autorisation et de plusieurs dispositions de la loi de l'environnement, soulignait hier le communiqué émis par le ministre.

Le 29 janvier, Québec annonçait son intention de mettre fin de cette façon aux émanations de cette entreprise, qui dépassent les normes en vigueur, selon le ministre.

Les mesures temporaires qui avaient alors été proposées n'ont pas permis de réduire de façon significative les émissions de monoxyde de carbone, ni les poussières de la cheminée.

Les mesures proposées n'ont pas permis d'améliorer suffisamment, d'autre part, la gestion des déchets dangereux produits par cette entreprise. Les mesures permanentes ne seraient connues qu'en avril et ne pourraient devenir opérationnelles qu'en août.

Devant ces délais, le ministre a décidé de révoquer les permis, une décision que la compagnie peut contester devant la Commission municipale du Québec d'ici 15 jours.

officielles ont déclaré que les informations selon lesquelles son épouse, Mary Angel, avait quitté le pays jeudi, étaient inexacts.

En dépit des déclarations du gouvernement sur les élections, une partie de la population craint qu'Avril ne tienne pas sa promesse d'organiser un scrutin national qui doit en principe culminer, fin octobre, par la tenue d'une élection présidentielle libre.

◆ Bourassa

secrétaire général associé au développement économique, qui lui aussi voit comme réalisable sur le plan économique l'indépendance du Québec. Un désaveu cinglant de son supérieur, le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, ne devait pas tarder.

« Les propos tenus par M. Ghislain Fortin ne représentent absolument pas la position du gouvernement du Québec », a ainsi écrit M. Morin dans un communiqué dont les mots ont été soigneusement pesés. Visible-ment, on avait été surpris des déclarations de M. Fortin.

Faites jeudi à l'université Carleton à Ottawa, ces déclarations ne pouvaient qu'étonner puisqu'elles venaient d'une personne qui a rang de sous-ministre et qui a été conseiller économique du chef du Parti libéral de 1980 à 1985 puis conseiller spécial du ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque jusqu'à l'an dernier.

Membre actif du camp du NON lors du référendum de 1980, M. Fortin a soutenu devant les étudiants de Carleton que la force de l'économie québécoise et le chaos financier qui règne à Ottawa rendent beaucoup plus viable aujourd'hui l'option indépendantiste qu'elle ne l'était en 1980.

L'indépendance du Québec ne se fera pas au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, croit M. Fortin qui a prédit cependant que l'élection éventuelle de Jean Chrétien à la tête du gouvernement fédéral augmenterait d'autant les chances du Parti québécois d'être élu par la suite.

Pour Jacques Parizeau, les conclusions auxquelles on arrive à la firme de courtage et M. Fortin ne peuvent être que favorables au Parti québécois. « Ça se prend bien », lance-t-il ajoutant que « ça vaut mieux que la scarlatine ».

De telles déclarations viennent démontrer que la faisabilité économique de l'indépendance n'est plus un enjeu, croit le chef péquiste. « Ça change le discours puisqu'il ne s'agit plus de savoir pourquoi faire l'indépendance mais comment », observe-t-il.

Il est évident qu'il y a un nouveau contexte qui met le premier ministre dans une position difficile. Il n'a plus d'argument économique à opposer à l'indépendance, a ajouté le chef péquiste, qui ces derniers jours a insisté beaucoup sur le fait que le fédéralisme n'est plus rentable pour le Québec. Depuis trois ans, le Québec est de plus en plus déficitaire face à Ottawa, ayant par exemple payé au fédéral 1,3 milliard \$ de plus qu'il n'en a retiré en 1988.

Cette situation accule M. Bourassa à défendre nos belles montagnes Rocheuses », d'ironiser M. Parizeau non sans rappeler que c'est M. Bourassa qui a lui-même activé le débat sur l'indépendance avec ses récentes déclarations sur la « superstructure » qui viendrait en cas d'échec du lac Meech.

Cela dit, M. Parizeau ne trouve pas correct cependant que la firme Merrill Lynch se lance ainsi dans des analyses politiques car cette firme détient un mandat de la part du gouvernement québécois à titre de chef syndicalaire pour le placement des obligations du Québec.

À chacun son rôle. Aux politiciens de faire de la politique et aux financiers de faire de la finance, observe-t-il, en rappelant qu'alors qu'il était ministre des Finances il avait fait ce reproche à la First Boston.

Cette banque qui était chef syndicalaire du Québec aux États-Unis avait fait une analyse politique sur l'indépendance avant le référendum. M. Parizeau l'avait alors remplacé

Du veto perdu à l'accord Meech

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

DE RETOUR à la barre libérale, fin 1983, M. Robert Bourassa fait siens les grands objectifs du PLQ et les orientations constitutionnelles, tels que véhiculés sous son successeur et prédécesseur, M. Claude Ryan.

De façon plus précise, le chef libéral insiste lourdement sur le veto « perdu », un minimum absolu à récupérer. « Il y a des domaines où l'affirmation des droits du Québec est indispensable, dit-il, dans un entretien avec LE DEVOIR : la question de l'immigration, celle de la Cour suprême, celle aussi de la reconnaissance formelle, dans le préambule de la constitution (canadienne) du Québec comme société distincte. »

« S'il y a un pouvoir qui m'apparaît important sur le plan culturel, disait-il encore en septembre 1984, c'est que le Québec puisse, dans le domaine de l'immigration, avoir le dernier mot. Notre équilibre culturel interne en dépend. Compte tenu du déclin démographique que l'on connaît, il est fondamental pour le Québec de pouvoir décider dans le domaine de l'immigration, en dernier ressort, en collaboration avec Ottawa, comme M. Trudeau l'a déjà offert d'ailleurs. » Sur ce point précis, M. Bourassa va plus loin que M. Ryan, qui se disait satisfait de l'entente Cullen-Couture de 1977.

Ainsi, avant même de supplanter le PQ, M. Bourassa avait établi solidement l'amorce des fameuses conditions dites minimales. Les voici résumées à la page 58 du programme politique de 1985, sous le titre *Maitriser l'avenir* : « Un préambule reconnaissant le Québec comme société distincte, un droit constitutionnel relatif à l'immigration, une disposition prévoyant la participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême, une limite au pouvoir fédéral de dépenser et un droit de veto complet pour le Québec dans la formule d'amendement, tels sont les principaux éléments qui permettraient à un gouvernement libéral d'envisager sérieusement l'adhésion du Québec à l'entente constitutionnelle de 1981. »

La suite est plus fraîche à la mémoire. Dès l'hiver 1985-86, des négociations à la fois discrètes et intensives s'engagent entre Québec, Ottawa, et les autres gouvernements. Autre jalon important. À Mont-Gabriel, le 9 mai 1986, le ministre responsable du dossier, M. Gil Rémillard, explicite les

cinq conditions : reconnaissance préalable et explicite du Québec comme société distincte ; pouvoirs accrus en matière d'immigration ; limitation du pouvoir fédéral de dépenser ; droit de veto ; participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême.

En 1986. Réunis à Edmonton, les premiers ministres des provinces « sont convenus à l'unanimité que leur première priorité en matière constitutionnelles est d'engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement, et à part entière, à la Fédération canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec. Un consensus s'est aussi dégagé parmi les premiers ministres à l'effet qu'ils seront alors en mesure de poursuivre la révision de la constitution sur des sujets intéressant certaines provinces, qui comprendront notamment la réforme du sénat, les pêches, les droits de propriété, etc. »

Au lac Meech, fin avril 1987, le Québec a obtenu satisfaction sur ses cinq points. En quelque sorte, ainsi que l'ancien ministre Marc Lalonde l'a appelé jeudi soir, dans le débat télévisé par Radio-Canada et CBC, il a eu plus que ce qu'il demandait quant à la société distincte (reconnue comme règle d'interprétation dans le texte même plutôt que dans le seul préambule). Par contre, fruit des négociations et des inévitables compromis, le Québec est resté en deçà du droit de veto que M. Bourassa se faisait fort de récupérer. L'accord reconnaît à toutes les provinces un droit de veto sur certaines modifications constitutionnelles qui, à l'heure actuelle, n'exigent qu'une majorité de sept provinces.

Que conclure de ce survol ? Si le Canada anglais rejette le minimum réclamé par le Québec, il ne fera pas l'économie, à plus ou moins long terme, de demandes beaucoup plus exigeantes, au risque d'une rupture. À la fois héri-tière et prisonnier, M. Bourassa ne pourra, même s'il le voudrait, négocier à rabais le lourd cahier des revendications québécoises depuis 30 ans, notamment les siennes propres, pour un nouveau partage des pouvoirs. De gré ou de force. Avec ou sans le préalable du lac Meech. Et l'alternance péquiste, est-il nécessaire d'insister, est encore moins fédérale que celle du premier ministre et de M. Ryan, son maître à penser constitutionnel depuis 20 ans, depuis l'échec de Victoria que M. Trudeau a encore sur le

coeur.

par Merrill Lynch qui est la plus importante firme de courtage aux États-Unis.

Le chef péquiste comprend cependant que les milieux financiers se posent des questions sur le débat politique au Québec. On se pose beaucoup de questions car l'idée de souveraineté que d'aucuns avaient enterrée est réapparue très vite, dit-il. À son avis, il appartient à des firmes neutres de faire l'analyse.

De fait plusieurs au Canada anglais se posent ce genre de questions depuis quelques mois et cherchent à y apporter des réponses. Ainsi, on trouve dans le dernier numéro du magazine économique « Vista » un exercice de prospective qui permet d'établir la position économique qu'occuperaient le Canada et le Québec au lendemain de l'indépendance de celle-ci.

Par ailleurs, M. Pierre Laurin, vice-président de Merrill Lynch au Canada, a expliqué hier que le service de recherche de Merrill Lynch aux États-Unis a été amené à analyser l'impact de l'indépendance du Québec sur les cotes de crédits de la province, à la suite de pressions exercées par des investisseurs américains ayant pris connaissance de certains articles de journaux publiés au Canada.

« Parce que nous vendons des titres à ces gens-là, nous avons une très grande responsabilité envers eux. Il était donc de notre devoir de leur donner une opinion éclairée là-dessus. Il s'agit de l'opinion de notre service de recherche, pas nécessairement celle de nos courtiers qui vendent des titres », a dit M. Laurin.

« Si l'on tient compte de la force économique actuelle de la province, soutient M. Joseph Taylor, l'auteur du document, on pourrait soutenir que la cote d'un Québec souverain ne serait pas très différente de la cote de crédit actuelle de la province. »

Très prudent, M. Laurin y est allé de sa propre analyse en déclarant que l'incertitude suscitée par l'échec possible de l'accord du lac Meech crée présentement une pression sur les titres québécois, mais que la force de l'économie québécoise est telle que, « peu importe les événements, la cote de crédit du Québec n'en sera pas affecté à moyen ou long terme. »

Selon lui, cette force repose avant tout sur la politique fiscale du gouvernement Bourassa et la diversification de l'économie québécoise.

« Le déficit du gouvernement est en baisse, tout comme les emprunts de la province, alors que la diversification de l'économie nous place à l'abri d'un grand nombre d'intempéries qui pourraient éventuellement survenir. En fait, avec cette étude, nous ne faisons que réitérer notre confiance envers l'économie et les ti-

tres du Québec ».

LE DEVOIR a tenté hier d'obtenir les commentaires de plusieurs chefs d'entreprises. Des appels ont été logés à la Banque Nationale, chez Imasco, Alcan, IBM... et à la Sun Life, mais sans succès. Dans tous les cas, on nous a laissé savoir qu'aucun commentaire ne serait fait à ce sujet.

« Les gens d'affaires n'ont pas l'habitude de faire de grandes déclarations aux médias, parce que lorsqu'ils le font ça leur colle aux fesses. Ils apprennent alors à être plus prudents », lance Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec.

Plus loquace, ce dernier a indiqué hier que l'analyse de Merrill Lynch sur les cotes de crédit du Québec et de l'Hydro-Québec ne signifiait pas grand-chose parce que le gouvernement et la société d'État pourraient toujours s'ajuster aux soubresauts de l'indépendance de la province en haussant les impôts ou les tarifs d'électricité.

« On peut toujours s'organiser pour rencontrer une cote de crédit, affirme-t-il. Et contrairement à ce que peut penser l'analyste de Merrill Lynch, l'indépendance du Québec aurait un impact négatif auprès des investisseurs. La période d'ajustement qui en découlerait pourrait être tel qu'on risque d'en avoir pour des années à réparer les pots cassés. L'instabilité politique, ce n'est jamais payant. »

Mais ce qui agace le plus M. Dufour, ce ne sont pas les conclusions de cette analyse. Ni les déclarations de plus en plus nombreuses de gens d'affaires sur le climat politique actuel. Selon lui, il ne fait aucun doute que les récents propos de Michel Gaucher, Serge Saucier ou de Bertin Nadeau ne doivent pas être interprétés comme un flirt avec la souveraineté, « mais comme l'expression d'un fort sentiment nationaliste. »

Non, ce qui l'agace royalement par les temps qui courent, ce sont les déclarations de quelques ministres libéraux qui dénotent un certain penchant pour l'autonomie de la province advenant l'échec de Meech.

« Le parti libéral du Québec n'a pas été élu pour regarder dans cette direction », fait-il remarquer.

De son côté, le ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, rejette du revers de la main l'analyse de Merrill Lynch, et met en garde le Québec contre un affaiblissement de son économie s'il choisit la souveraineté. M. Wilson convient que l'économie de la province est forte et diversifiée, mais pense que sa croissance est attribuable à son appartenance au Canada.

« Merrill Lynch, dit-il, sous-estime l'impact politique qu'aurait l'indépendance sur l'économie québécoise. »

déjà. Par ailleurs, la direction de Radio-Canada saura d'ici un mois si ses émissions seront touchées par les 463 coupures de poste (dont 160 à Montréal), dictées par les compressions du gouvernement Mulroney.

« Nous faisons tout pour que la programmation ne soit pas affectée, pour ne pas être obligés de sortir des ressources de la production », a fait savoir hier le porte-parole Jean-Marc Lefebvre, cité par la Presse Canadienne.

Les 160 postes abolis à Montréal sont ainsi répartis dans les services : télévision 84, génie 20, Entreprises Radio-Canada (ERC) 19, finances 16, radio huit, la douzaine restante dans d'autres services.

Parmi les 160, il y a 125 postes permanents et 35 temporaires. Ailleurs, RC abolit 148 postes à Toronto, 80 au siège, à Ottawa, et 75 éparpillés à travers le pays. Les personnes qui perdent leur emploi sont des cadres et des salariés.

Ces 160 postes à Montréal excluent ceux de contractuels ; ainsi aux ERC, un service carrément aboli en janvier, il y avait 12 employés pigistes à Montréal.

Sur le plan juridique, la société d'État devait informer le ministre et le Conseil canadien des relations de travail du nombre de mises à pied, là où il en survient 50 ou plus, ceci afin d'aviser ensuite les syndicats concernés.

◆ Meech

gouvernement central. Le Conseil serait composé de délégations des provinces, agissant selon les instructions de leur gouvernement respectif et assujetties à des règles précises de fonctionnement. En gros, c'est une espèce d'institution supra-nationale. M. Bourassa y avait fait allusion lors de son témoignage devant la Commission Macdonald, en janvier 1984, trois mois après son retour à la direction des libéraux.

Le PLQ recommandait par ailleurs que neuf juges composent le banc régulier de la Cour suprême, dont trois en provenance du Québec, choisis parmi les juges ou les membres du Barreau du Québec. Le document mettait en cause plusieurs pouvoirs unilatéraux d'Ottawa, permettait la délégation de compétences législatives, et le reste. On ne peut tout résumer ici mais, de façon précise, la réforme Ryan visait notamment « à établir un nouveau partage des compétences législatives, de manière à assurer que, tout en faisant partie d'un pays où le pouvoir fédéral sera suffisamment fort pour agir au nom de l'ensemble dans les matières d'intérêt commun, les provinces — et surtout le Québec — seront les premières responsables du développement et de la gestion de leurs ressources humaines et physiques. »

Lors de l'élection de 1981, le programme électoral s'inspirait largement du Livre vert. Ainsi, il réaffirmait l'égalité foncière des deux peuples fondateurs et des deux communautés linguistiques. Il estimait aussi que cette dualité foncière se réalisera « par l'octroi au Québec de garanties propres à faciliter la protection et l'affirmation de sa personnalité distincte. »

lité distincte. »

Après sa défaite, après le coup de force constitutionnel de M. Trudeau, M. Ryan ne cessa de redire : Le PLQ continuera de défendre d'abord et avant tout les intérêts et les aspirations du Québec. En ce sens, il s'engageait à oeuvrer pour garantir au Québec un droit de veto en ce qui touche les changements constitutionnels, pour élaborer une formule d'amendement, réviser le partage des pouvoirs, le sénat, et le reste. En août 1982, M. Ryan a dû quitter la direction du PLQ. Mais il continue de jouer un rôle prépondérant quant à l'orientation constitutionnelle du parti et du gouvernement.

À preuve, pour ceux qui en doutent, l'intervention majeure du ministre de l'Éducation, le 8 décembre dernier, à Kingston, disant que le lac Meech constitue une réponse qu'attend le Québec depuis 25 ans, et qu'il serait « profondément déplorables que le Canada anglais veuille maintenant se délier unilatéralement et sans raison valable de l'engagement solennellement contracté par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux ». À preuve, aussi, que M. Bourassa ait désigné M. Ryan, plutôt que le ministre respectable, M. Gil Rémillard, pour faire face aux opposants au lac Meech, sur les deux réseaux de Radio-Canada, ces soirs-ci.

D'ailleurs, loin de répudier le Livre beige, les libéraux en reprenaient l'essentiel en septembre 1982, dans *Prendre les devants*. Le PLQ voulait ainsi donner tout son sens à la réalité fondamentale de la dualité canadienne et moderniser le fédéralisme en conformité avec les intérêts du Québec. L'identité québécoise, pierre d'assise de la dualité, disait-on, dans un fédéralisme à réinventer. Les résolutions évoquaient le Québec comme société distincte, proposaient de tenir compte de la dualité canadienne dans quatre domaines essentiels : formule d'amendement, Cour suprême, sénat, partage des pouvoirs, et promettaient de « récupérer le droit de veto du Québec, outil essentiel pour son plein épanouissement dans la fédération canadienne, qui a été abandonné par le Parti québécois. »

◆ Avril

comme Louis Roy, Jean Bazin et Serge Gilles.

« Cette fois, c'est la bonne, a déclaré au DEVOIR M. Serge Jovin, représentant du KONAKOM à Montréal. Jamais la pression internationale et l'unanimité dans le pays ne se sont conjuguées de cette manière, avec autant de force. »

« Avril est prêt à faire de concessions, à la condition de ne pas précipiter son départ », a cependant déclaré une source gouvernementale officielle, qui a cependant tenu à garder l'anonymat.

Selon des informations non confirmées officiellement, une bonne partie de la Garde nationale (1000 hommes dotés des blindés légers et d'artillerie) refuserait d'envisager un départ du pouvoir — même avec des garanties — du général Prosper Avril.

Le lynchage, jeudi par des manifestants, à la sortie sud de Port-au-Prince, d'un sergent de l'armée qui passait à motocyclette, a nettement contribué à renforcer cet état d'esprit, selon des sources militaires.

À Port-au-Prince hier, les soldats qui avaient fait, la veille, preuve de retenue, ont dispersé avec une grande vigueur une manifestation de 250 étudiants qui réclamaient au centre-ville le départ du chef de l'État.

De nombreux coups de matraque ont été donnés alors que des soldats ont également tiré des coups de feu en l'air, certains épaulant cependant leur arme à hauteur d'homme, faisant trois blessés par balle, selon des sources médicales.

Ces incidents portent désormais à 15 blessés, dont cinq par balle, et à trois morts, dont un militaire, le bilan des manifestations antigouvernementales depuis 48 heures à Port-au-Prince.

Au Cap-Haïtien (deuxième ville d'Haïti, à 260 kilomètres au nord de la capitale), 4000 jeunes environ, ont été dispersés par les militaires à l'issue d'une messe en mémoire d'une écolière de 11 ans tuée lundi à Petit Goâve par un soldat.

Les forces de l'ordre ont fait usage de grenades lacrymogènes et tiré de nombreux coups de feu en l'air sans que des victimes soient à déplorer. Une manifestation semblable d'un millier de jeunes s'est également déroulée aux Gonaïves (quatrième ville d'Haïti, à 152 kilomètres au nord-ouest de la capitale), mais les forces de l'ordre ne sont pas intervenues.

Le général Avril, dont la démission est sans cesse pronostiquée comme « imminente », est resté cloîtré hier dans son palais. Des sources

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Radio-Canada

ment durant plus de sept ans ». M. Delaney dirige la télévision française depuis 1986, mais il avait été le premier vice-président de la Société au cours des quatre années précédentes.

M. Veilleux a immédiatement nommé un remplaçant intérimaire au démissionnaire en la personne de M. Guy Gougeon qui entrera en fonction le 2 avril prochain.

En termes diplomatiques et courtois, M. Veilleux a mis en relief la compétence et les « accomplissements » de M. Delaney, soit « son intérêt soutenu pour le développement et la direction de TV 5, la revitalisation des ventes publicitaires de la télévision française et le leadership dont il a fait preuve dans le contexte des restrictions qui affectent la Société au niveau de ses ressources ». « Je remercie M. Delaney de son engagement profond envers la radiotélévision publique, ajoute le pdg de la Société, et je lui souhaite plein succès dans tout ce qu'il compte entreprendre. »

Nul ne connaît pour l'instant les intentions de M. Delaney sur son avenir, mais en faisant part de sa décision hier, il a mentionné qu'il songeait depuis quelque temps à quitter la Société afin de « poursuivre d'autres objectifs d'ordre professionnel et personnel ». Il laisse même entendre que sa décision de quitter R.-C. était prise avant la nomination du successeur de l'ancien président de R.-C., M. Pierre Juneau lequel avait confié à M. Delaney la vice-présidence de la télévision française. Mais à l'arrivée de M. Veilleux cependant, soit en novembre 1989, M. Delaney a tenu à demeurer quelques mois pour assurer une transition moins problématique. « Maintenant que cette phase est terminée, souligne le communiqué, M. Delaney a cru le moment bien choisi pour aller affronter d'autres défis. »

Fidèle partisan d'une information francophone intensifiée et continue, farouche défenseur de l'excellence, résigné à considérer la publicité comme un mal nécessaire sans toutefois aller jusqu'à en dépendre servilement, conscient de la mission particulière de Radio-Canada que les chaînes privées devraient être les premières à reconnaître, M. Delaney n'a jamais raté une occasion d'exprimer ses vues. Il le faisait récemment dans une allocution qu'il livrait devant la Chambre de commerce de la Vallée du Richelieu (Le Devoir, 22 février, page 7). Il exprimait alors son inquiétude devant la grogne manifestée par les radiodiffuseurs privés de l'endroit de Radio-Canada, en rappelant justement les objectifs précis de notre radio d'État, tout en réclamant une meilleure part pour le réseau francophone, notamment l'équivalent d'une chaîne d'information continue comme celle de Newsworld dont les anglophones bénéficient

WEEK-END

SAMEDI

Ciné-jeunes vous présente le film *Équipe de rêve*, aujourd'hui à 13 h, à l'école Carillon, 1300 rue Laurier à Longueuil et à 13 h 30 à l'école Saint-Jude, 1450 rue Wagram à Longueuil. 646-8661.

Aujourd'hui de 12 h à 16 h, course d'at-telage de chiens au Parc régional de Longueuil, 1895 rue Adoncour à Longueuil. Rens. : 646-8269.

Ce soir à 21 h, soirée musicale avec Patricia Lascano, chanteuse et guitariste, au CaTiers, 4837, av. du Parc à Montréal. Rens. : 270-5336.

Aujourd'hui de 13 h 30 à 16 h 30, le Ric Humour vous invite à une rencontre ayant pour but d'initier les personnes intéressées par l'humour aux facettes méconnues de l'humour en général, à l'amp-hi, 2076, Bibliothèque Bronfman, Univ. de Montréal, 3060 rue Jean-Brillant. Entrée libre.

Ce soir à 19 h 30, Forum lutte ouvrière vous invite à une conférence sur le dé-taile du gouvernement sandiniste du Nicaragua, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent à Montréal. Rens. : 273-2503.

Sortir de sa culpabilité, une journée avec Léon Robichaud, le 10 mars, au 15 Alexandre à Valleyfield. Aussi, le soir, à partir du 21 mars, il y aura un atelier sur l'affirmation de soi. Rens. : 371-2226 (Loussette).

La bibliothèque Yves-Thériault, 670 Place Publique, Ste-Dorothée à Laval in-

visite toute la famille à une exposition de minéraux et de fossiles, aujourd'hui de 10 h à 16 h. Entrée libre. Rens. : 662-4552.

DIMANCHE

Aujourd'hui à 14 h 30, à l'aréna de Pierrefonds, 13777, boul. Pierrefonds, l'équipe de hockey « Les Bons diables », formée de prêtres et de séminaristes, affrontera l'équipe du personnel du Centre Rose-Vergine Pelletier. Rens. : 861-1661.

Aujourd'hui à 14 h, conférence de M. Marc Gambino, consultant en relation d'aide, intitulée : *La paix intérieure, c'est possible ici et maintenant*, à l'hôtel Marltime, Salon Artimon 1, 1155 rue Guy à Montréal. Entrée gratuite. Rens. : 737-3062.

Aujourd'hui à 11 h, M. Édouard Roy présente une conférence intitulée : *L'être humain et l'arbre de vie*, à l'UQAM, 400 Ste-Catherine est, Salle A 2885. Rens. : 845-9022.

L'Association du personnel domestique, organisme à but non lucratif, invite toutes les domestiques à son café rencontre le 2e dimanche de chaque mois au 5309 rue Brébeuf à Montréal (métro Laurier). Rens. : 525-6859.

Jass inc., organisme à but non lucratif, organise du ski de fond et de raquette, le dimanche 18 mars, au Domaine St-Bernard. Rendez-vous au métro Crémazie (nord) à 8 h 30. Rens. : 388-8727. Également une marche de santé et d'amitié tous les dimanches avec comme animateur Jean Lamarre. 326-3007 après 19 h.

Les trafiquants de drogue se rabattent sur le Japon

TOKYO (AFP) — Les trafiquants de drogue, gênés par la guerre que leur livrent les États-Unis, semblent avoir pour nouvelle cible le Japon, pays jusqu'alors relativement épargné par ce fléau mais qui représente un marché potentiel particulièrement juteux.

Ce phénomène est confirmé par le ministère japonais des Finances qui vient de tirer la sonnette d'alarme en révélant que les saisies de drogues « dures », cocaïne et héroïne, avaient été respectivement de 80 fois et de 35 % plus importantes en 1989 que l'année précédente. Dans la plupart des cas, ces stupéfiants ont été découverts dans les bagages de personnes en provenance de Colombie ou de Bolivie.

Les autorités japonaises ont été alertées par les spécialistes américains que les trafiquants allaient s'efforcer de trouver de nouveaux débouchés, notamment au Japon.

Le conseiller du président George Bush pour la lutte anti-drogue, William Bennett, a indiqué récemment à Washington que le prix du kilo de cocaïne était de 15 000 à 20 000 \$ aux États-Unis et pouvait atteindre

40 000 \$ en Europe de l'Ouest et 60 000 \$ au Japon.

« Si l'on considère ces prix, il est fort possible que les responsables du trafic de cocaïne prennent la décision d'envoyer leur drogue ailleurs qu'aux États-Unis », estime M. Bennett.

Jusqu'à présent, le trafic de drogues « dures » était très limité au Japon où les Yakusa, la pègre japonaise, se contentent de contrôler la vente clandestine des amphétamines.

Chaque année, environ 17 000 personnes sont arrêtées pour trafic ou consommation de stimulants et 200 000 Japonais seulement, sur une population de 123 millions, peuvent être considérés comme des toxicomanes, selon la police. Ce trafic représente un chiffre d'affaires annuel estimé à 500 milliards de yens (3,3 milliards \$ US).

Dans son rapport sur la drogue, publié le mois dernier, le ministère des Finances a constaté une baisse des saisies d'amphétamines due aux moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les faire entrer sur l'archipel.

Les services des douanes de Tokyo ont présenté cette semaine des animaux en peluche que des trafiquants avaient utilisés pour passer 100 kg de marijuana. 14 personnes, dont dix étrangers, ont été écrouées dans ce trafic d'une valeur marchande de 500 millions de yens.

Quelques jours auparavant, la police avait saisi 100 kg d'amphétamines qui auraient pu être revendus 17,1 milliards de yens (114 millions \$). Ce trafic de stimulants était organisé par la pègre de Taiwan avec la complicité d'un importateur japonais de poissons. Les amphétamines étaient dissimulées dans des caisses de thon.

La police craint que les réseaux traditionnels de distribution des amphétamines ne soient utilisés un jour pour les drogues « dures ». La pègre, qui bénéficie de sérieux appuis dans le monde politique, serait cependant hésitante, d'après les spécialistes, à se lancer dans un trafic qui entraînerait nécessairement une répression plus sévère de la part des autorités.

Le Japon, qui a signé en décembre

la convention de l'ONU contre le trafic de stupéfiants, prend cette menace très au sérieux. Le prince Naruhito, fils aîné de l'empereur, a visité mercredi à Yokohama une exposition organisée par les douanes sur le trafic clandestin de la drogue et des armes, manifestant ainsi l'intérêt que la famille impériale accorde à ce problème déstabilisateur pour la société.

Le gouvernement prépare un projet de loi visant à contrôler les transactions financières de plus de 70 000 \$, afin d'empêcher les opérations de blanchiment de l'argent provenant du commerce de la drogue.

Cependant, en raison du secret bancaire observé au Japon, il n'est pas certain que ce projet de loi soit d'une efficacité parfaite, les Yakusa pouvant ouvrir un compte sous la couverture d'une activité légale, estiment les spécialistes.

Les jeunes anglophones jugent difficile leur intégration au Québec français

Jean-Pierre Proulx

POUR LA première fois, la Fédération des jeunes Canadiens français (FJCF) et la Commission jeunesse d'Alliance Québec se sont rencontrés hier à Montréal. La rencontre a eu lieu dans un restaurant... japonais et c'est en français que cela s'est passé!

Les plus surpris de n'avoir pas à parler anglais ont été visiblement les délégués de la FJCF. Le président de la Commission jeunesse d'Alliance Québec, M. Trent Meil, a expliqué que le problème des jeunes anglophones n'était pas celui de l'assimilation mais de l'intégration au Québec français. Leur souci est donc de devenir bilingue. Aussi, viennent-ils par exemple d'entreprendre des démarches pour assurer un meilleur enseignement du français dans les cégeps anglophones.

La présidente des Jeunes Canadiens français, Mme Aline Taillefer, a de son côté surtout insisté auprès de ses vis-à-vis sur l'action de l'organisme qu'elle dirige.

La Fédération représente quelque 206 000 jeunes de 14 à 30 ans. Dans certaines provinces, l'association centre son action sur la revendication politique. Dans d'autres, on veut surtout offrir des services.

Pour l'heure, la FJCF mousse de façon particulière l'ouverture de radios communautaires. Elle compte 24 projets de ce type. On promet aussi les coopératives de travail d'être auprès des étudiants dans le but de donner le goût de l'entrepreneuriat et permettre à long terme aux francophones de travailler en français.

Mais on se préoccupe surtout de l'assimilation. On vient donc de lan-

cer le projet « Vision d'avenir » qui propose un plan d'action concret pour contrer ce phénomène.

On travaille actuellement à dresser le portrait de la situation des communautés francophones. On entend ensuite mener une vaste enquête/sondage auprès des jeunes, y compris cette fois des jeunes Québécois, pour mesurer notamment leur « conscience » linguistique. Enfin, on veut mettre sur pied en mai prochain une commission itinérante chargée de recevoir les mémoires des jeunes au cours d'audiences publiques à travers le Canada.

La délégation de la FJCF mettait fin hier à une tournée de sept jours au Québec destinée à « sensibiliser la population québécoise aux réalités des préoccupations des jeunes francophones du reste du pays ».

Des retraités de la GRC dépisteront ceux qui ne paieront pas la TPS

OTTAWA (PC) — Des agents de la GRC à la retraite sont recrutés pour une nouvelle unité d'enquête qui sera chargée de dépister ceux qui se rendent coupables d'évasion fiscale en ne payant pas la nouvelle taxe sur les produits et services, a confirmé vendredi un porte-parole de Revenu Canada.

M. Bob Quinn a indiqué que plusieurs centaines d'enquêteurs — y compris d'anciens agents de police — seront nécessaires éventuellement, après que la taxe aura été imposée en 1991, mais il s'agira plutôt de « vérificateurs avec une insigne » que de véritables policiers.

« Nos hommes ne porteront pas d'armes, mais ils seront munis de crayons bien taillés », a dit M. Quinn.

En septembre dernier, Revenu Canada a fait parvenir une lettre à la GRC dans laquelle le ministère signalait qu'on cherchait des agents désireux de prendre une retraite anticipée pour venir se joindre à la nouvelle unité.

M. Quinn a annoncé que 12 personnes, parmi lesquelles figurent deux anciens membres de la GRC, préparent déjà leur intégration à la nou-

velle unité.

D'ici 1993, on s'attend à ce que près de 5 % des 5400 fonctionnaires chargés d'administrer la taxe de 7 % seront à leurs postes au sein de la nouvelle unité d'investigation, a ajouté M. Quinn.

Mais, a-t-il rappelé, l'unité ne sera pas mise sur pied tant que la législation, qu'examine actuellement le Parlement, n'aura pas force de loi.

La GRC a transmis, par voie de circulaire, les détails de la requête de Revenu Canada à tous les agents postés d'un bout à l'autre du pays.

À Ottawa, le capitaine de la GRC Denis Deveau a souligné que la circulaire n'était qu'une de celles parmi tant d'autres provenant des secteurs public et privé que le corps policier distribue à ses agents.

La circulaire fait état des fonctions devant être remplies, à savoir mener des « enquêtes sur les contribuables soupçonnés de fraude fiscale ou de s'être dérobés aux taxes imposées d'après la loi sur les produits et services », et participer à la création d'« une unité de renseignements ayant pour but de collecter des informations et de maintenir des dossiers

sur des personnes suspectées d'évasion fiscale ».

La lettre qu'a reçue la GRC provenait du bureau de M. Mike Burpee, directeur général du service des programmes de Revenu Canada.

M. Quinn a signalé que l'unité serait chargée d'enquêter uniquement sur l'évasion fiscale préméditée de la taxe de vente et n'aura pas à relever les erreurs faites de bonne foi par les commerçants devant percevoir la taxe pour le gouvernement.

Des unités semblables enquêtent déjà sur l'évasion fiscale proprement dite, ainsi que sur l'omission de payer les droits d'accise et la taxe de vente fédérale actuelle de 13,5 % sur les produits manufacturés.

Le député libéral Ron MacDonald, qui a rendu publique la circulaire, a accusé le gouvernement aux Communes de créer une police secrète de la taxe.

Le ministre des Finances Michael Wilson a répliqué qu'il croyait en l'« honnêteté fondamentale des Canadiens », mais que le gouvernement ferait preuve de naïveté s'il ne tentait pas de prévenir l'évasion fiscale.

Ottawa lance une offensive contre les plantes et les insectes nuisibles

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Canada lance une offensive contre les animaux et plantes nuisibles.

Selon le projet de loi déposé vendredi à la Chambre des communes, il deviendrait illégal de faire entrer au Canada tout organisme — végétal ou animal — nuisible aux cultures, tout objet susceptible d'être infesté de parasites nuisibles ou de permettre aux dites bestioles de survivre.

Le projet de loi sur l'agriculture prohibe également l'exportation d'in-

sectes et de plantes nuisibles et l'élevage de tout ce qui pourrait être considéré comme un organisme nuisible.

Un autre projet de loi déposé hier vise à contrôler les maladies et les substances toxiques en milieu agricole. Il obligerait les Canadiens à faire un rapport sur tout animal malade, toute substance toxique présente au voisinage du bétail ou dans les pâturages.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

SPORTS

Les Expos sont à vendre mais pas à déménager

Le début de la saison semble définitivement compromis

d'après PC et AP

WEST PALM BEACH — « Évidemment la pancarte 'à vendre' n'est pas devant la porte ».

Claude Brochu n'est pas un agent d'immobilier. C'est le président des Expos.

Hier, il a donc nuancé plein de choses en rappelant que le monde du baseball sait que les Expos sont à vendre.

« M. Bronfman avait déjà dit au mois d'octobre qu'il songeait à vendre à la condition que les Expos restent à Montréal et que la même équipe de direction reste en poste ».

Le président n'a pas voulu dire à combien il estimait la valeur des Expos, mais il y a tout lieu de croire que la concession, qui avait coûté 10 millions \$ en 1968, vaut entre 80 et 90 millions \$.

En effet, les Mariners de Seattle ont été vendus, l'an dernier, pour 81 millions \$ même cette équipe de la Côte-Ouest des États-Unis possède un plus petit marché que les Expos.

Comme M. Brochu n'est pas un agent d'immobilier, il a fait état de quelques vices cachés dans l'édifice des Expos.

« Les Mariners sont rentables. Ils n'ont pas un bail aussi coûteux que le nôtre avec la Régie des installations olympiques. Le nôtre nous coûte 5 millions \$ par année. De plus, ils n'ont pas à composer avec le taux de change ».

Pour le moment, aucune offre sérieuse n'a été faite. En Floride, on raconte que la ville d'Orlando voudrait la concession des Expos. Le promoteur William Dupont III, déjà propriétaire des Magics, de l'Association nationale de basketball, cherche à obtenir une concession dans le baseball majeur.

Charles Bronfman est l'actionnaire majoritaire des Expos. Il détient 72,5 % des actions. Comme il veut vendre, Hugh Hallward et Lorne Webster, qui possèdent le reste des actions, disent qu'ils emboîteront le pas.

S'il y avait une 'pancarte' à vendre devant la porte, la commission à verser à la maison de courrage serait de 4 à 7 %.

C'est beaucoup pour une 'pancarte'. Surtout qu'il n'en coûte rien pour se servir des journaux.

« Oyez, oyez ». Les Expos sont à vendre mais ils ne sont pas à déménager.

Par ailleurs, au moment où les propriétaires et les joueurs prétendent qu'il faut en venir à une entente pour sauver le début de saison, les deux parties ne se sont même pas rencontrées, hier. Aucune entente n'est en vue, et aucune rencontre n'est prévue.

Le lock-out du baseball majeur est maintenant rendu à sa 23e journée alors que le début de saison approche rapidement, dans 24 jours. Les deux par-

ties s'entendent pour dire qu'il est de moins en moins probable que la saison débute le 2 avril, comme prévu.

« S'il est encore possible de débiter la saison le 2 avril, les chances sont très minces », a dit le négociateur en chef de l'Association des joueurs, Donald Fehr.

Fehr a quitté son bureau au début de l'après-midi pour se rendre à un rendez-vous chez le médecin. Il a à peine discuté avec son vis-à-vis de la partie patronale, Chuck O'Connor, mais rien n'a été réglé.

« Je ne prévois pas de rencontre au cours de la fin de semaine, a dit O'Connor. Allons-nous avoir une discussion fructueuse au cours des prochaines heures ? Peu probable. Je crois que nous allons nous reparler au début de la semaine prochaine ».

Aujourd'hui, le conflit deviendra le deuxième plus long de l'histoire du baseball majeur. En 1981, la grève des joueurs s'était prolongée jusqu'à 50 jours. Mais cette fois personne ne sait jusqu'où on ira.

« Pour être honnête, je ne croyais pas que ce serait si long. Je croyais que tout se réglerait entre le 4 et le 7 mars, a dit Keith Hernandez au bureau de l'Association des joueurs. S'ils croient pouvoir débiter en avril, ils sont fous ».

HOCKEY

Ligue nationale

Hier		Ce soir		Dimanche	
Buffalo 10, Boston 4	Washington 4, Québec 3	Edmonton à Winnipeg	Calgary à Vancouver	Edmonton à Toronto	Chicago à St. Louis
Toronto 7, Hartford 6	Rangers à Minnesota	Calgary à Winnipeg	Pittsburgh à Vancouver	Boston à Hartford	St. Louis à Chicago
Rangers 7, Phil'phie 5	Pittsburgh à L. Angeles				
Detroit 3, St. Louis 2	Boston à Islanders				
New Jersey 4, Islanders 2					

Section Charles Adams						
	pj	g	p	bp	bc	pts
x-BOSTON	70	42	23	5	251	201
x-BUFFALO	70	38	24	8	243	216
x-MONTREAL	69	36	26	7	249	204
x-HARTFORD	68	32	29	7	240	237
QUÉBEC	68	11	50	7	207	342

Section Lester Patrick						
	pj	g	p	bp	bc	pts
NY RANGERS	69	32	26	11	233	226
PITTSBURGH	69	31	33	5	286	314
NEW JERSEY	68	29	31	8	243	255
WASHINGTON	69	30	34	5	257	248
ISLANDERS NY	69	28	33	8	244	251
PHILADELPHIE	69	26	34	9	252	251

Conférence Clarence Campbell						
Section James Norris						
	pj	g	p	bp	bc	pts
ST. LOUIS	69	34	27	8	256	227
CHICAGO	68	35	29	4	272	256
TORONTO	68	34	31	3	297	306
DETROIT	69	26	36	10	256	279
MINNESOTA	68	29	36	3	237	255

Section Connie Smythe						
	pj	g	p	bp	bc	pts
x-CALGARY	68	34	21	13	292	223
x-EDMONTON	69	34	23	12	276	242
x-WINNIPEG	68	33	27	8	257	246
LOS ANGELES	68	28	34	6	284	289
VANCOUVER	69	20	38	11	207	271

Les Nordiques perdent 4-3 face aux Capitals

Mario Leclerc de la Presse Canadienne

LANDOVER, Maryland — Acharnés et déterminés en dépit de leur élimination consommée, les Nordiques ont tout fait sauf gagner hier soir à Landover au Maryland. La troupe de jeunes loups dirigée par Michel Bergeron a subi une 13e défaite consécutive à l'étranger, s'inclinant difficilement 4-3 face aux Capitals de Washington mais ils ont créé beaucoup d'espoir auprès de leurs partisans.

Malgré la défaite, les Nordiques ont vengé leur humiliation du 6 février dernier alors qu'ils avaient subi le pire revers (12-2) de leur histoire. Hier, ils ont tenu tête aux Capitals pendant 60 minutes même si leurs rivaux luttent encore farouchement pour une place dans les séries éliminatoires dans la division Patrick.

En mission commandée dans la capitale américaine, le gardien soviétique Sergei Mylnikov s'est pour sa part très bien acquitté de sa tâche en dépit d'une inactivité de près de trois mois. Mylnikov a fait face à 32 lancers et il a connu de très bons moments au cours des deux premiers engagements.

C'est un but du prolifique marqueur Dino Ciccarelli (34e) qui a fait

la grande différence dans le match, un but inscrit à mi-chemin en troisième période à la suite d'une erreur de Mike Hough. Ce dernier a remis le disque à l'adversaire à l'occasion d'une sortie de zone et le petit ailier droit des Caps n'a pas raté l'occasion qui lui était offerte.

Les Nordiques ont obtenu une chance en or de prendre les devants en troisième période quand Dale Hunter et Neil Sheehy ont écopé chacun d'une pénalité mineure à 3:04, permettant aux Nordiques de déployer une attaque à cinq-contre-trois. Mais, tentant le jeu parfait, les Fleurdelisés n'ont même pas mis Mike Liut à l'épreuve. Ils ont d'ailleurs dirigé un seul tir au cours de ces deux minutes.

Pour sa part, le nouvel arrière des Nordiques, Craig Wolanin, a vivement impressionné à sa première sortie avec les Nordiques. Formant une paire en compagnie de Michel Petit, il a distribué les mises en échec en plus de montrer une mobilité qu'on lui soupçonnait.

Jean-Luc DUGUAY
▲ Hors-jeu

Le principe de Peter ?

QUI l'eût cru ? Peter Stastny échangé contre un certain Craig Wolanin et ce grand nomade du sport que l'on appelle monsieur Considération Future ! Je crois rêver. Peter, le meilleur compteur de la décennie 80 après Wayne Gretzky et, incontestablement, le plus grand joueur de l'histoire des Nordiques, serait-il à ce point usé ?

Wolanin fut le premier choix des Devils du New Jersey, qui sélectionnaient au troisième rang, au repêchage amateur de 1985. C'est dire qu'on considérait alors le jeune Américain comme un des grands espoirs de la LNII. Malheureusement, cinq ans plus tard, la fleur n'est pas encore éclosée. S'épanouira-t-elle dans les plates-bandes du Colisée ? Je l'espère pour Maurice Filion, le directeur général, qui a concocté cet échange pour le moins surprenant.

Comprenez-moi bien : je reconnais le bien-fondé du départ de Stastny. Mais pas à si vil prix. Les Nordiques, en cure de rajeunissement, ont voulu se servir de leur centre vieillissant comme appât. Lou Lamoriello, le dg des Devils, a mordu, mais j'ai l'impression qu'il s'est du même coup sauvé avec la ligne. Selon la règle non écrite au sein de la confrérie des directeurs généraux, un dg exprime des regrets — sentis ou factices — au départ d'un des siens. Vous connaissez la formule : nous avons beaucoup obtenu mais nous avons beaucoup donné... Lamoriello, qui se frotterait les mains d'aise depuis l'échange, a simplement noté cette fois que Wolanin était « un joueur d'avenir » (une race nombreuse que celle-là !) mais que, pour une raison inconnue, il n'avait jamais pleinement développé son talent. Quant à Filion, il a estimé que les Devils attendaient trop de Wolanin, ce qui, a-t-il prédit, ne sera pas le cas à Québec. « Avec nous, la pression sera moins forte. Nous ne lui demanderons pas de transporter l'équipe sur ses épaules. Il pourra se développer à son rythme ».

Plaiï-il ? Pas de pression à Québec ? Il me semble que le seul fait d'être échangé contre un grand joueur très aimé du public constitue déjà une cause de pression. J'espère que les événements me feront mentir mais, pour l'heure, je crois que les Nordiques ont fait un cadeau aux Devils. C'est une générosité qui risque de les déshonorer.

En revanche, l'échange de Michel Goulet m'apparaît plus logique. L'ailier, qui ces deux dernières années a troqué ses jets contre un moteur à deux temps, a été expédié à Chicago en retour de trois jeunes loups (Mario Doyon, Daniel Vincelette et Everett Sanipass) qui n'attendent que leur chance de se faire valoir dans la LNII. Goulet devrait donner un bon coup de main aux Blackhawks durant les séries éliminatoires tandis que les jeunes, des costauds, devraient brasser la cage des Nordiques. Curieux quand même que Québec ait obtenu plus pour Goulet que pour Stastny...

Un éditorial surprenant

Le commentaire d'un journaliste de l'émission *The Hockey News* à TSN m'a récemment fait saliver. Stan Fischer dénonçait avec une belle véhémence les mauvais traitements infligés à Mario Lemieux par bon nombre de journalistes anglophones. Il constatait que ces étroits d'esprit reprochaient à Mario de ne pas connaître les prénoms de tous les journalistes (!) et de manquer de cœur.

Ne s'arrêtaient même pas à la ridicule affaire des « prénoms », Fischer fournissait deux explications à la seconde accusation. Premièrement, Mario est tellement grand et gros que le moindre de ses gestes « paraît » beaucoup. Et de faire le rapprochement avec Jean Béliveau à qui des sots reprochent encore sa « nonchalance ». Deuxièmement, Mario est canadien français. De dire le journaliste, que j'aimerais encore plus quand j'en aurais fini de la citation qui suit : « Je ne sais si l'attitude de ces journalistes est consciente ou non. Mais si Mario était plus petit, de la taille de Gretzky par exemple, et s'il était canadien anglais, il ne serait pas ainsi pris à partie ».

Immédiatement, je repris espoir en dépit des Soo et des fous. Le lendemain, j'apprenais que Fischer était américain. Comme dit souvent Don Cherry à Coach's Corner : « Le bonheur, à vrai dire, est toute la sagesse et rêver est tout le bonheur ».

Garavou vous dit : ATTENTION! CSST